Ordre de service d'action



Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des politiques de formation et d'éducation Bureau de l'Action Éducative et de la Vie Scolaire 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955

Note de service

DGER/SDPFE/2021-447

09/06/2021

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion: Tout public

Date limite de mise en œuvre : 10/11/2021 Cette instruction n'abroge aucune instruction. Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes: 3

Objet : Participation des établissements de l'enseignement technique et supérieur, publics et privés sous contrat à l'appel à projets " L'éducation aux risques professionnels, l'affaire de tous ! "

Destinataires d'exécution

Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des DOM Établissements d'enseignement agricole publics et privés Pour information : Administration centrale - Inspection de l'enseignement agricole

Résumé : La présente note de service précise les modalités de participation à l'appel à projets " l'éducation aux risques professionnels, l'affaire de tous! ". Ce dernier a pour objectif la mise en œuvre de projets pédagogiques qui permettent un engagement des élèves dans une démarche active au service de la prévention des risques professionnels.

1- Contexte

Les métiers de l'agriculture présentent des risques spécifiques liés à la diversité des activités : le travail avec le vivant, l'utilisation de nombreux équipements notamment.

L'étude accidents du travail et maladies professionnelles des apprentis agricoles et des élèves de l'enseignement agricole 2012-2016 réalisée par Caisse Centrale de la Mutualité Agricole (CCMSA) précise qu'après les accidents de la route, la conduite d'un animal est la 2^{ème} cause d'accident pour les apprenants de l'enseignement agricole, particulièrement avec les équidés. Le risque lié aux machines représente par ailleurs ¼ des accidents du travail chez les apprentis.

Une étude épidémiologique réalisée par l'Institut de recherche et de sécurité (INRS) révèle en 2018 que les jeunes de moins de 25 ans formés en santé et sécurité au travail pendant leur scolarité ont deux fois moins d'accidents du travail que les autres. C'est lors de la période de transition de l'école vers la vie active que cette population est la plus vulnérable car elle est à la fois jeune et nouvelle dans l'emploi.

Les jeunes sont plus exposés que les autres aux risques d'accident du travail, pour des raisons physiques, socio-économiques, mais aussi parce qu'ils n'ont pas toujours suffisamment conscience du danger. Il est donc impératif de développer la prévention auprès des jeunes lors de leur formation professionnelle en matière de santé et de sécurité au travail (S&ST).

L'enseignement de la S&ST est de ce fait une préoccupation majeure du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation car il répond à un enjeu de prévention des risques professionnels des élèves, étudiants et apprentis, futurs salariés. Il doit mobiliser l'ensemble des acteurs de la formation.

On entend par S&ST, la prévention des risques professionnels, c'est-à-dire la prévention des accidents du travail, des maladies professionnelles et de la pénibilité au travail.

La DGER a initié un plan d'actions sur la santé et la sécurité au travail, associant les partenaires institutionnels et les organisations professionnelles, via la mise en œuvre de la convention nationale entre les ministères chargés du Travail et de l'Agriculture et la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA).

La santé-sécurité au travail est intégrée dans l'ensemble des certifications professionnelles portées par le ministère de l'Agriculture. C'est une compétence qui figure dans tous les référentiels de compétences des diplômes professionnels de l'enseignement agricole.

Aussi, les diplômes professionnels ont pour vocation de :

- Former de futurs professionnels pour l'insertion dans le monde du travail ;
- Former de futurs citoyens responsables.

Le Réseau National de la S&ST, mis en place au sein du Bureau de l'Action Educative et de la Vie Scolaire à la DGER en septembre 2019, vise à renforcer la

sécurité immédiate des jeunes et la prévention des risques par l'éducation en apportant notamment un appui au sein de l'enseignement agricole.

Il a pour missions:

- De former les personnels des établissements agricoles afin d'intégrer les démarches et outils relevant de la S&ST ;
- D'accompagner les équipes en établissement dans la construction de compétences relatives au domaine de la S&ST auprès des apprenants :
- D'innover en créant des outils pédagogiques et éducatifs à destination des équipes en établissement et les diffuser; en valorisant et capitalisant également les actions dans les établissements impliquant les apprenants et les personnels;
- D'éduquer au risque, en développant les compétences en prévention des risques professionnels auprès des élèves, des étudiants et des apprentis.

2- **Descriptif**

a) Mise en œuvre de l'appel à projets et modalités de participation

L'objectif de cet appel à projets est d'impulser une dynamique à la formation à la S&ST et de développer les compétences professionnelles en matière de S&ST auprès des apprenants dans les établissements agricoles.

Il est nécessaire d'aider le jeune à se construire une attitude responsable en matière de S&ST afin d'éviter de se mettre en danger. Le jeune doit comprendre les situations de travail pour agir en sécurité. La formation à la S&ST doit faire des apprenants de véritables acteurs capables d'identifier les risques professionnels en situation de travail, voire de transformer ces situations pour améliorer la sécurité. La S&ST n'est pas un objet « à part », c'est une composante à prendre en compte dans l'apprentissage du travail et donc de leur futur métier. Aussi, les enseignants sont amenés à intégrer la S&ST dans les séquences d'apprentissage pour développer de façon progressive les compétences professionnelles car « la transmission du métier, ce n'est pas seulement que le savoir-faire, c'est aussi le savoir se protéger ». ¹

L'appel à projets « Eduquer aux risques professionnels, l'affaire de tous ! » a pour principaux objectifs de :

- Faire évoluer positivement les perceptions et attitudes ;
- Développer la capacité des apprenants à analyser, prévenir et maîtriser les risques d'atteinte à la santé et la sécurité liés au travail ;
- Rendre l'apprenant acteur pour faire évoluer sa situation de travail.

Cet appel à projets prévoit d'accompagner les établissements dans la mise en œuvre de projets pédagogiques et éducatifs qui permettent d'engager les élèves dans une démarche active au service de la prévention des risques professionnels.

¹ La prévention des risques professionnels, composante de la qualification professionnelle des jeunes salariés des très petites entreprises – 2009 - Éric Verdier

La participation à l'appel à projets est ouverte aux filières professionnelles et technologiques, de la 4ème et 3ème de l'enseignement agricole (formation initiale par la voie scolaire et par apprentissage) aux BTSA.

Critères de sélection / choix :

- Le caractère innovant du projet : il doit présenter un caractère original dans la mobilisation des élèves sur la santé et sécurité au travail ou représenter une évolution notable des enseignements habituels ;
- L'apport en termes de compétences des élèves ;
- L'implication active des élèves dans la démarche de projet ;
- L'interdisciplinarité de l'équipe encadrante du projet ;
- La pertinence du partenariat avec un professionnel du champ de la prévention des risques (MSA, DREETS, Chambre d'agriculture, etc.);
- La faisabilité du projet en termes de durée, coût, etc...

Critères d'éligibilité :

Le projet doit avoir un caractère pédagogique et éducatif dans le domaine de la santé et la sécurité au travail en se présentant sous des formes diverses telles que : action de prévention auprès d'un groupe, mise en œuvre d'un serious game, organisation d'un forum, d'une maquette, d'un livret, d'une vidéo...

Le SRFD émettra un avis sur la candidature de l'établissement puis la transmettra au Bureau de l'Action Educative et Vie Scolaire (BAEVS) pour le 10 novembre 2021 à l'adresse : concours-baevs.dger@agriculture.gouv.fr

Un comité, composé de représentants de l'enseignement agricole et d'experts extérieurs, sélectionnera les 5 établissements retenus pour cet appel à projet, selon la pertinence des éléments fournis dans le dossier de candidature et l'avis de l'autorité académique.

Chaque établissement sélectionné recevra une somme forfaitaire de 2000 €, à répartir sur les deux années scolaires 2021-2022 et 2022-2023 correspondantes chacune à des phases différentes de mise en œuvre du projet.

Pourront être pris en charge, à titre d'exemple : supports pédagogiques et/ou supports de communication, intervenants spécifiques, frais de déplacements liés au projet, achat d'équipement spécifique lié au projet... Le financement d'équipement seul n'est pas financé.

Le projet se déroulant sur deux années scolaires, les classes de terminales et/ou de fin de cycle ne pourront pas postuler sur cet appel à projets.

<u>Accompagnement</u>:

Les établissements pourront également bénéficier de l'accompagnement de l'animatrice du réseau santé et sécurité au travail et des référents S&ST en SRFD.

b) Conditions de mise en œuvre dans l'établissement et évaluation

Année scolaire 2021-2022 : Formation des équipes et construction du projet

- Sensibilisation des équipes projet sous forme d'un webinaire en janvier 2022;
- Phase de diagnostic au sein de l'établissement et identification des besoins ;
- Construction du projet.

Année scolaire 2022-2023 : Mise en œuvre et évaluation

- Mise en œuvre du projet ;
- Evaluation du projet ;
- Livrable à envisager : la rédaction d'une fiche Pollen pour la dimension pédagogique.

c) Calendrier de l'appel à projets

Date limite d'envoi du dossier de candidature (annexe 1) à l'adresse	10 novembre 2021
concours-baevs.dger@agriculture.gouv.fr	
Sélection des dossiers par le comité d'évaluation	17 novembre 2021
Réunion d'information à destination des porteurs de projet sélectionnés	Janvier 2022

3- Personnes ressources

- Sophie CABEL, Animatrice nationale du Réseau Santé et sécurité au Travail, sophie.cabel@educagri.fr
- Marie-Françoise CREPEL, Chargée de mission S&ST au BAEVS, marie-francoise.crepel@agriculture.gouv.fr

La Directrice Générale de l'Enseignement et de la Recherche

Valérie BADUEL

Annexe 1

DOSSIER DE CANDIDATURE

APPEL A PROJETS « EDUQUER AUX RISQUES PROFESSIONNELS, L'AFFAIRE DE TOUS ! »

Fiche à retourner par courrier électronique pour le 10 novembre 2021 au plus tard à l'adresse <u>concours-baevs.dger@agriculture.gouv.fr</u>

Intitulé du projet				
Région				
Etablissement				
Adresse postale – Mail				
Responsable de l'établissement				
Nom Prénom Mail Téléphone				
Secteur	PUBLIC	□CNEAP	□MFR	□UNREP
Référent du projet				
Nom Prénom Fonction Mail				
Personnels impliqués dans le projet				
Nom Prénom Discipline ou service Mail				
Etat des lieux préalable (justifiant le projet)				
Descriptif du projet				

Partenariat envisagé	
Public concerné (nombre d'élèves, classe, diplôme préparé)	
Caractère innovant du projet (quelle évolution par rapport à la situation actuelle ?)	
Livrable(s) attendu(s)	
Calendrier	
Moyens mis en œuvre (humains, matériels, financiers)	
Modalités d'évaluation du projet (indicateurs, mesure de l'impact du projet)	
Prolongement possible	
Avis de l'autorité académique :	

Signature du chef ou de la cheffe du SRFD

Annexe 2

Ressources à la disposition des enseignants et porteurs de projets

Convention nationale pour l'intégration de la santé et de la sécurité au travail dans l'enseignement agricole : https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/03-actions/sst/convention-sst-ea-2018-2023.pdf

Sites institutionnels:

- MSA Santé Sécurité au Travail en Agriculture : https://ssa.msa.fr/
- Ministère du Travail : https://travail-emploi.gouv.fr/sante-autravail/
 travail/prevention-des-risques-pour-la-sante-au-travail/
- Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) : https://www.inrs.fr/
- Chlorofil: https://chlorofil.fr/actions/sante/sst
- RESANA espace du réseau national santé et sécurité au travail : https://resana.numerique.gouv.fr/public/utilisateur
- Touscaps: https://touscaps.fr/

Autres:

- Le mensuel de l'INRS pour la prévention des risques professionnels : https://www.travail-et-securite.fr/ts/
- Les films Napo_https://www.napofilm.net/fr/napos-films/films? view mode=page grid
- Officiel Prévention Santé et sécurité au travail https://www.officiel-prevention.com/
- Préventica https://www.preventica.com/chaine-webinars.php
- Mortel ton taf https://chlorofil.fr/actions/sante/sst
- Prévention au travail, Cherchez l'erreur https://www.preventionautravail.com/cherchez-l-erreur.html

Annexe 3





REFERENTS S&ST en SRFD

Région	Référent(s)	Mail
Auvergne-Rhône-Alpes	Sylvain VIZZUTTI	sylvain.vizzutti@agriculture.gouv.fr
Bretagne	Nathalie PORTRAIT	nathalie.portrait@agriculture.gouv.fr
Bourgogne-Franche-Comté	Marie-Catherine Arbellot-de- Vacqueur Sarah PINGAND	marie-catherine.arbellot-de- vacqueur@agriculture.gouv.fr sarah.pingand@agriculture.gouv.fr
Centre Val de Loire	Odile WILLEMETZ	odile.willemetz@agriculture.gouv.fr
Corse	François SECONDI	francois.secondi@agriculture.gouv.fr
Grand-Est	Fabrice SAVARY	fabrice.savary@agriculture.gouv.fr
Guadeloupe		
Guyane	Elise CADET	elise.cadet@agriculture.gouv.fr
Hauts-de-France	Frédéric PRINCE Stéphane CHAUSSEPIED	frederic.prince@agriculture.gouv.fr stephane.chaussepied@agriculture.gouv.fr
Ile-de-France	Florence CAMBIEN	florence.cambien@educagri.fr
Martinique		
Mayotte		
Normandie	Brigitte CHASSAING	brigitte.chassaing@agriculture.gouv.fr
Nouvelle-Aquitaine	Caroline TEJADA	caroline.tejada@agriculture.gouv.fr
Nouvelle-Calédonie		
Occitanie	Céline MONIER Nathalie MORALES	celine.monier@agriculture.gouv.fr nathalie.morales@agriculture.gouv.fr
Pays de Loire		
PACA	Viviane CATALDO	viviane.cataldo@agriculture.gouv.fr
Polynésie Française		
Réunion	Daniel TIONOHOUE	daniel.tionohoue@agriculture.gouv.fr
Wallis-et-Futuna		